



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 4 JUILLET 2024

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : 36
- représentés : 6
TOTAL **42**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 juillet à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis-TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> - -	M. Marc DECKERT, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire - -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe - Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe - M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

Mme Marie-Mad. IANTZEN	ayant donné procuration à Mme Sandrine HIMBERT
M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
M. Eric FRANCHET	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES
M. Philippe HEITZ,	ayant donné procuration à M. Martial HELLER
Mme Catherine WOLFF	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme Caroline PFISTER	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

Membre excusée :

Mme Solène HOEHN, Adjointe d'ERNOLSHEIM/BRUCHE

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : EAU – VILLE DE MUTZIG : CESSION DU FOSSE DU BLIETHGRABEN

N° 24-58

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT que, par délibération du 9 janvier 1996, le Comité Directeur du Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs avait décidé de céder à des particuliers, l'emprise du fossé du Bliethgraben traversant les propriétés de ces derniers, rue de Hermolsheim à MUTZIG ;

CONSIDERANT que la transaction foncière avec l'un des particuliers n'avait pu aboutir à cette époque ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2006 portant dissolution du Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs, emportant en substance transfert de l'actif et du passif idoïne à la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT que le propriétaire concerné nous a fait savoir de son souhait d'acquérir désormais la parcelle considérée, et cadastrée, comme suit :

Ville de MUTZIG

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
12	239	Hermolsheim	0,48 are,

VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques, en date du 24 avril 2024, estimant la valeur vénale du bien en question à 3.000 €, soit 6.223,50 € l'are ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 16 mai 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de vendre la parcelle cadastrée, comme suit :

Ville de MUTZIG

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
12	239	Hermolsheim	0,48 are

au prix de 3.000,00 €, soit 6.223,50 € l'are.

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'acte translatif de propriété y relatif.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Sylvie TETERYCZ

Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 5 juillet 2024
- publication sur le site internet le : 5 juillet 2024

Acte à classer**DE-24-58**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-05T10-52-44.00 (MI254133579)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20240704-DE-24-58-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : EAU - VILLE DE MUTZIG : CESSION DU FOSSE DU BLIETHGRABEN

Date de décision : 04/07/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24-58 EAU MUTZIG CESSION DU FOSSE DU BLIETHGRABEN.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 05/07/24 à 10:52

Date 05/07/24 à 10:52

Date 05/07/24 à 10:58

Par **SEGUIN Muriel**Par **SEGUIN Muriel**